

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

---

ASSURER LE DROIT DE CHAQUE ENFANT À DISPOSER D'UN AVOCAT DANS LE CADRE D'UNE MESURE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE - (N° 2191)

Commission	
Gouvernement	

N° 14

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Perrine Goulet

-----

### ARTICLE 2

Retiré avant publication.
---------------------------